

La Berce du Caucase

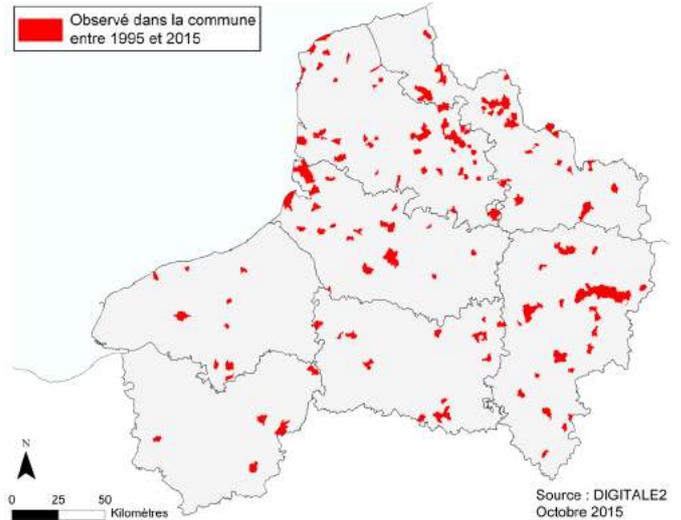
Heracleum mantegazzianum Somm. et Lev.

La Berce du Caucase est une grande ombellifère originaire du massif montagneux éponyme. Elle a été introduite en Europe du Nord et de l'Ouest au 19^e siècle. Elle fut d'abord cultivée comme plante ornementale dans les jardins botaniques d'où elle s'échappa. Après une période de latence de près d'un siècle, elle révéla son caractère invasif à partir du milieu du 20^e siècle.

Répartition dans le Nord-Ouest de la France

En Haute-Normandie, l'espèce est naturalisée de façon éparse et y a été observée sur une vingtaine de communes. Dans le Nord-Pas de Calais, la plante est assez répandue et présente dans une cinquantaine de localités. Elle est généralement cantonnée dans les villages ou le long des axes routiers et aucune naturalisation massive n'est signalée dans les systèmes alluviaux de la région.

En Picardie, la Berce du Caucase est présente de façon ponctuelle au nord-ouest du département de la Somme et dans le sud de l'Oise. L'Aisne est le plus touché des trois départements picards et présente des populations importantes le long de la vallée de la Serre ainsi que quelques foyers dans les vallées de l'Aisne et de l'Oise.



Comment reconnaître la Berce du Caucase ?



Famille : Apiacées

Synonyme : -

Floraison : Juin-Juillet

Fructification : Août-Octobre

La Berce du Caucase peut atteindre 3,5 m de hauteur ce qui en fait la plus grande plante herbacée d'Europe. Elle présente une tige épaisse et creuse pouvant dépasser 10 cm de diamètre. Ses feuilles sont profondément découpées en 3 ou 5 divisions, irrégulièrement lobées et bordées de dents aiguës. Elles mesurent généralement de 50 cm à 1 m de longueur avec un pétiole à section cylindrique et ponctué de taches rouges. Ses fleurs blanches sont disposées en ombelles constituées de plus de 50 rayons, atteignent 50 cm de diamètre et ses fruits, longs de 10 à 14 mm, sont bordés de poils hérissés.





Attention, à ne pas confondre avec :

- La Berce commune (*Heracleum sphondylium* L.) : espèce indigène, elle se distingue de la Berce du Caucase par sa taille plus modeste (1,5 à 2 m), son ombelle ne comportant que 35 rayons au maximum, des pétioles comportant un sillon et non ponctués de taches rouges (ils sont entièrement verts).
- *Heracleum sosnowskyi* Manden et *Heracleum persicum* Desf. ex Fisch. : deux autres espèces exotiques qui partagent le caractère « géant » et la phototoxicité de la Berce du Caucase. Elles n'ont pas encore été signalées dans le nord-ouest de la France. Ces deux espèces sont toutefois envahissantes en Europe de l'Est pour la première et en Suède pour la seconde.

Biologie et écologie

La Berce du Caucase est une plante herbacée qui fleurit à partir du mois de mai et produit des graines dont la germination peut intervenir la même année à partir du mois de juillet. Les plantes ont un développement végétatif pendant 2 à 3 ans durant lesquels elles ont l'aspect de rosettes de feuilles alors qu'elles accumulent des réserves dans leur système racinaire. Après cette période de développement végétatif, la floraison a lieu en été (mai/juillet) et la fructification à l'automne (entre août et mi-octobre). D'après certains auteurs, après la dissémination des graines, la racine pivotante meurt. De récentes études, menées notamment en Belgique, et nos observations réalisées sur le terrain semblent indiquer que la plante est capable de fleurir plusieurs années de suite. La Berce du Caucase nécessite un sol ou un climat suffisamment humide, un substrat bien pourvu en azote et les sols acides sont évités. Les berges des cours d'eaux et les prairies humides attenantes représentent les milieux de prédilection de la plante. Dans ces conditions, l'espèce peut envahir les talus et les friches, mais également les prairies hygrophiles et les lisières forestières.

Modes de propagation

La Berce du Caucase se reproduit uniquement par la voie sexuée et se dissémine donc exclusivement par les graines qu'elle produit (plus de 10 000 par individu). La plante colonise ainsi de nouveaux espaces soit de proche en proche lorsque les graines tombent au sol, soit à plus grande distance lorsqu'elles sont emportées par l'eau (notamment lors des crues), par le vent, les engins agricoles (pneumatiques) ou sous les semelles des chaussures.

La Berce du Caucase et ses impacts



Sur l'environnement

La Berce du Caucase est une espèce très compétitive qui, par sa croissance rapide et sa grande taille, monopolise rapidement l'espace, les ressources nutritives et la lumière nécessaires à l'établissement et à la survie de la végétation herbacée et des jeunes ligneux. Ce phénomène de monopolisation des ressources induit ainsi la disparition locale des espèces indigènes. Il amplifie également l'érosion au niveau des berges des cours d'eau, lorsque celles-ci sont dépourvues de ripisylve.



Sur la santé

La sève de la plante contient des furanocoumarines, molécules qui sont activées par la lumière solaire (substance photosensibilisante) et occasionnent des lésions de la peau. Celle-ci devient rouge, gonflée et de grandes cloques apparaissent au bout d'un ou deux jours. Ces lésions ont l'aspect de brûlures qui peuvent être graves.



Sur l'économie et les activités humaines

Les grandes populations qu'elle peut former, notamment le long des cours d'eau, représentent une entrave à l'accès et à la circulation des pêcheurs et des promeneurs. Même si elle semble non toxique quand elle est consommée au stade juvénile, entre autre par les vaches et les chevaux, des cas de brûlure sur ces animaux ont été rapportés avec des plantes adultes. Sur le plan économique, leur élimination au niveau des bords de route, pour garantir la visibilité aux usagers, engendre des coûts non négligeables aux équipes d'entretien des collectivités locales.



© V. LEVY, CBNBL



Ce qu'il faut savoir avant toute intervention

Une intervention rapide permet de restreindre les moyens mis en oeuvre pour contrôler la Berce du Caucase : plus un foyer de colonisation est traité rapidement, moins il faudra mobiliser de ressources pour le gérer.

Plan d'action



Méthodes de gestion

Des précautions vestimentaires sont à prendre avant toute opération sur le terrain :

- le port de gants imperméables est impératif ;
- l'intégralité du corps doit être protégée de manière à éviter le contact direct de la peau avec la plante : le port de vêtements à manches longues, voire d'une combinaison, est indispensable.

L'arrachage manuel est le moyen le plus efficace pour éliminer définitivement les individus adultes. Il s'agit de déterrer l'extrémité supérieure de la racine à l'aide d'une bêche et de la sectionner juste en dessous du collet. En effet, c'est au niveau de cette partie que de nouvelles repousses, bien que plus chétives, peuvent engendrer de nouvelles ombelles et donc des graines dans la même année. En tranchant juste au dessous de cette zone, on s'assure de la mort de la plante. Pour les individus juvéniles et les plantules, il est possible de les éliminer en les arrachant simplement tout en veillant à extraire l'appareil racinaire.

Un fauchage manuel, réalisé juste avant la floraison et renouvelé une à plusieurs fois quelques semaines plus tard, permet d'affaiblir la plante et, à terme, de l'éliminer. Au fur et à mesure des années, cette intervention permet de réduire progressivement la banque de graines contenue dans le sol.

Un contrôle agronomique par pâturage ovin, bovin ou équin peut également être réalisé car ces animaux consomment la Berce du Caucase à son stade juvénile. Il est cependant indispensable d'éliminer dans un premier temps les individus adultes manuellement, car ils présentent un risque de brûlure sur les animaux. Cette méthode donne de bons résultats et permet l'élimination de l'espèce au bout de quelques années.

Lorsque les surfaces colonisées sont importantes, en contexte prairial ou en bordure de champs, il est envisageable de procéder à un labour. Il faut alors veiller à retirer toutes les racines des plantes mises à jour. L'opération pourra être répétée l'année suivante si nécessaire. Lorsque la plante sera éliminée, on veillera à semer densément des graminées afin de limiter le risque de germination de nouvelles graines de Berce du Caucase.



Suivi des travaux de gestion

Si une intervention tardive a eu lieu et que l'on constate un début de fructification, il est impératif de récupérer les ombelles, de les sécher (dans un endroit abrité et ne permettant pas leur dissémination) puis de les incinérer.

Maintenir une veille sur les secteurs gérés de manière à prévenir d'éventuelles repousses.



Ce qu'il est déconseillé de faire

L'arrêté du 12/09/2006 interdit tout traitement chimique à moins de 5 mètres minimum de tout point d'eau, cours d'eau, étang, plan d'eau, figurant sur les cartes au 1/25000^{ème} de l'Institut Géographique National. Par ailleurs, il est important de rappeler les nuisances de telles substances sur la santé humaine et sur l'environnement.

On peut trouver la Berce du Caucase en vente, notamment sur internet. En effet, sa commercialisation n'est pas encore interdite : n'encouragez pas leur dispersion en l'achetant et préférez d'autres espèces pour l'ornement de votre jardin !



